

L'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) est une fougère de la famille des Osmundaceae et peut atteindre plus de 2 mètres de haut. Ses frondes (organe végétal jouant le rôle des feuilles chez les fougères) se développent en touffe. Certaines d'entre elles se différencient afin de faire apparaître à leur extrémité des structures à l'intérieur desquelles se développeront des spores qui correspondent aux « graines » des fougères.

L'Osmonde royale se retrouve sur des sols très humides, pauvres, acides et très riches en matières organiques. Elle peut être observée dans des boisements tourbeux ou marécageux ou en bord de cours d'eau. Elle est présente sur les sites Natura 2000 de la Vallée du Branlin (voir article page centrale) ainsi que sur le site des Etangs oligotrophes à littorales (voir numéro 3 de la lettre d'information).

L'Osmonde royale est une espèce protégée en Bourgogne. A ce titre, il est interdit de la détruire, la prélever, la vendre ou de l'acheter ainsi que de détruire ses milieux de vie. Elle est menacée par la destruction de ses milieux (disparition des zones humides) ainsi que par le pillage.



Osmonde royale en bord de cours d'eau

Ça s'est passé près de chez vous



Intervention en salle

La chargée de mission Natura 2000 est intervenue auprès de propriétaires et gestionnaires forestiers lors d'une journée d'information organisée par le CRPF (Centre régional de la propriété forestière) de l'Yonne.

Cette occasion a permis d'informer et d'échanger avec les participants sur les intérêts de préserver des arbres sénescents* et morts en conciliant valorisation économique des boisements et maintien de la biodiversité et du bon état des forêts.

Plus d'infos sur :

<http://puisaye.n2000.fr>



Lettre d'information des sites Natura 2000 portés par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

Édito

Suite à la réforme des collectivités territoriales, les missions précédemment portées par le PETR du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne ont été reprises par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, créée le 1er janvier 2017 dans le cadre de la fusion des communautés de communes de Cœur de Puisaye, Forterre Val d'Yonne et Portes de Puisaye-Forterre.



C'est donc logiquement que la nouvelle communauté de communes a repris la mission de mise en œuvre des documents d'objectifs jusqu'à présent portés par le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne.

Ces sites au patrimoine naturel rare et remarquable continueront de ce fait à voir des actions mises en œuvre en leur faveur avec toujours un objectif de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés souhaitant participer aux démarches. Ainsi des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) seront par exemple proposées en ce début d'année aux exploitants agricoles de la Vallée du Branlin, site Natura 2000, désirant s'engager.

Jean-Philippe SAULNIER ARRIGHI
Président de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

Sommaire

- Édito.....1
- Décryptage.....2
- Site Natura 2000.....3
- Zoom sur un habitat d'intérêt communautaire...3
- Zoom naturaliste.....4
- Ça s'est passé près de chez vous.....4

Contact

Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Cécile LEMOINE - Chargée de mission Natura 2000
rue Raymond Ledroit
89170 SAINT-FARDEAU
03-86-74-19-19
naturapuisaye@yahoo.fr

Directeur de publication : Jean-Philippe SAULNIER ARRIGHI
Conception et réalisation : Cécile LEMOINE
Crédits photographiques :
C. FOUTEL, C. LEMOINE (Communauté de communes de Puisaye-Forterre), N. BARUCH (CRPF 89)
Avril 2017

Avec le soutien financier de :



Vocabulaire

- Docob : Document d'objectifs. Il s'agit du document d'orientation et de gestion d'un site Natura 2000. Il est issu d'un dialogue entre les acteurs et usagers du site concerné (voir lettre info n°3).

- Cosui : Comité de suivi d'un site Natura 2000.

- Intérêt communautaire : Se dit des espèces et des habitats visés par Natura 2000. Il s'agit des plus rares et menacés à l'échelle de l'Union européenne.

- Arbre sénescant : Arbre, souvent âgé, présentant des marques d'altération (exemples : cavités, écorce décollée, etc.) indispensable à un grand nombre d'espèces.

Chiffres

- 4 structures porteuses de docobs dans l'Yonne.

- 4 sites Natura 2000 ayant des docobs mis en oeuvre sur la Communauté de communes de Puisaye-Forterre au 1^{er} janvier 2017.

- 3 sites Natura 2000 ayant des docobs mis en oeuvre par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre au 1^{er} janvier 2017.



Arbre mort, indispensable à la vie d'un grand nombre d'espèces.

Décryptage : Comment est mis en oeuvre un docob* ?

L'objectif de la mise en oeuvre d'un docob est de mettre en place les actions prévues par ce dernier pour atteindre les objectifs.

Pour cela, l'une des collectivités territoriales directement concernées par le site Natura 2000 choisit de porter cette mission. Elle désigne alors en son sein une personne qui sera en charge de mettre en oeuvre le docob concerné : il s'agit du chargé de mission Natura 2000.

Si aucune collectivité ne souhaite porter le dispositif, c'est l'État qui assure cette fonction par défaut.

Trois sites Natura 2000 possèdent un docob mis en oeuvre par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre. Cette collectivité a succédé pour cette mission au Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne qui portait le dispositif depuis 2006.

La totalité des actions mises en place dans le cadre de la mise en oeuvre d'un docob ne peut l'être que sur la base du volontariat des personnes concernées (exemples : propriétaire, gestionnaire, structure partenaire). Aucune action ne peut être imposée.



Arbre têtard forestier, favorable à la biodiversité.

La mise en oeuvre du docob est suivie par le Cosui* du site Natura 2000. Il est composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des propriétaires, des exploitants et des organismes consulaires concernés par le site.

Mettre en oeuvre le docob

=

**Faire vivre le docob
et son site Natura 2000**

Zoom sur un habitat d'intérêt communautaire La chênaie pédonculée / chênaie-charmaie

Code Natura 2000 officiel : 9160

Cet habitat se retrouve sur des sols bien alimentés en eau et pouvant être engorgés une partie de l'année. L'espèce qui le domine est le chêne pédonculé (*Quercus robur*) qui est souvent accompagné de charmes (*Carpinus betulus*) ou de frênes (*Fraxinus excelsior*).

Il s'agit d'un habitat représentatif de la Puisaye dont la présence peut indiquer la présence d'une zone humide. En cas de gestion forestière et afin de maintenir en bon état cet habitat, il est important de favoriser la régénération naturelle du chêne pédonculé. Les coupes doivent être réfléchies afin de ne pas engendrer une remontée de la nappe d'eau qui rendrait la régénération plus difficile. L'exploitation des boisements doit être également pensée afin de ne pas engendrer un tassement de sol qui détériorerait ce dernier.

Cet habitat est bien représenté en Puisaye et est visible sur les sites Natura 2000 de la Vallée du Branlin et des Étangs oligotrophes à littorales.



Vallée du Branlin

Site Natura 2000 de la "Vallée du Branlin"

Numéro officiel : FR 2600991

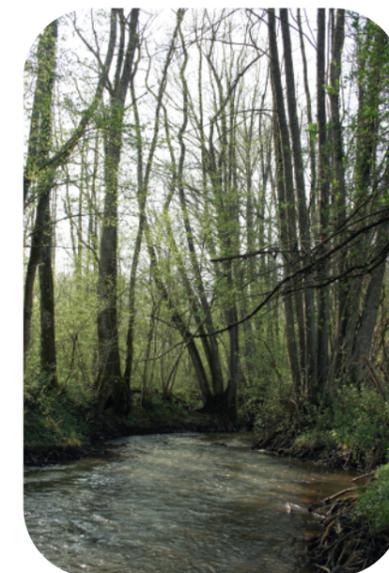
Le site de la Vallée du Branlin possède une surface de 538 ha. Il s'étend le long du cours d'eau du Branlin sur cinq communes (Fontaines, Mézilles, Saint-Sauveur-en-Puisaye et Saints-en-Puisaye) du lieu dit du Branlin, où le cours d'eau prend sa source, jusqu'au lieu dit des Proux.



Hottonies des marais flottant sur un cours d'eau

La richesse de ce site réside dans une mosaïque de milieux humides liée au cours d'eau au sein de laquelle on retrouve des prairies humides et des forêts alluviales d'intérêt communautaire (voir numéros 2 et 3 de la lettre d'information) ainsi que des boulaies tourbeuses. Cet habitat, également d'intérêt communautaire*, est un milieu rare dont le site Natura 2000 possède l'un des plus beaux exemples bourguignons.

Le site abrite également un grand nombre d'espèces protégées et/ou d'intérêt communautaire parmi lesquelles nous pouvons citer l'Hottonie des marais, la pie grièche écorcheur, le Grand Murin, le Chabot ou encore le Cuivré des marais.



Forêt alluviale



Chêne pédonculé